

Règlement du Challenge Cross du Calvados "Saison 2008 / 2009"

1) Généralités .

Le CD 14 est l'organisateur de ce challenge avec le soutien de la CDCS 14.
Ne peuvent participer à ce challenge que les clubs FFA du département du Calvados.
Ne sont pris en considération que les cross se déroulant dans le Calvados et énumérés à l'article 2 ci-après.

2) Epreuves prises en compte pour le challenge "Edition 2008 / 2009".

Dimanche 30 novembre 2008 : Cross de l'Ecanet à Villers Bocage
Dimanche 07 décembre 2008 : Cross de l'Odon à Bretteville s/ Odon
Dimanche 21 décembre 2008 : Cross de Noël à Colombelles
Dimanche 11 janvier 2009 : "Championnat Départemental" de cross à Honfleur
Dimanche 18 janvier 2009 : Cross de Beauregard à Hérouville St Clair
Dimanche 08 février 2009 : "Championnat Régional" de cross à Vire

3) Dotations du "Challenge Cross du Calvados : 2008 / 2009 (adultes)".

La dotation globale de 2 000 €, en bons d'achats, sera remise lors de l'AG du Comité suivant.
La répartition sera la suivante : (sur 9 clubs) 1er : 400€, 2ème : 350€, 3ème : 300€, 4ème : 250€, 5ème : 200€, 6ème : 150€, 7ème : 150€, 8ème : 100€ et 9ème : 100€.

4) Attribution des points individuels.

- "**Un point**" à tout athlète classé lors du cross et licencié au plus tard la veille de l'épreuve.
- Avec une licence COMPETITION uniquement
- Des catégories Cad à Vét, H & F, pour l'ensemble des cross ci-dessus.

5) Coefficients multiplicateurs selon le niveau de la compétition.

Championnat Départemental à Honfleur : Coefficient 3.
Cross "Labellisés" de Villers Bocage, Bretteville s/ Odon & Hérouville St Clair : Coefficient 2.
Autres cross Colombelles & Vire : Coefficient 1.

6) Coefficients multiplicateurs de participation.

Pourcentage entre le nombre d'athlètes classés et le nombre de licenciés à la date de cette même épreuve, après déduction (des licences loisirs, des dirigeants et de tous les jeunes jusqu'à minimes compris).

Plus de 75% (3/4) : coef. 3,5	Plus de 66,7 (2/3) : coef. 3
Plus de 50% (1/2) : coef. 2,5	Plus de 33,3 (1/3) : coef. 2
Plus de 25% (1/4) : coef. 1,5	Moins de 25% : coef. 1

7) Challenge "cross jeunes".

Réservé aux catégories : Poussins, Benjamins & Minimes , garçons et filles.
Lors de nos championnats départementaux à Honfleur uniquement.
Récompenses en bons d'achats : 15 € par équipe classée lors des départementaux, avec un bonus de 15 €, par équipe "Championne du Calvados".

8) Gestion informatique des résultats.

La gestion des résultats sera réalisée avec le logiciel Logica Cross/Route.
L'organisateur devra saisir le numéro de licence de l'athlète ou à défaut le numéro du club lors de l'inscription.
Les engagements pourront se faire par les responsables de club sur le site du CD 14 dans le chapitre "qualifié".

9) Réclamations .

Elles devront être formulées par écrit ou courriel au CD 14, dans un délai maximum d'un mois, après le déroulement de l'épreuve concernée.
Les clubs participants s'engagent à respecter le règlement.
Le CD 14 et la CDCS 14, seront seuls juges pour arbitrer les éventuelles contestations.

10) Suivi des classements.

Les clubs pourront obtenir leurs classements intermédiaires à l'issue de chaque épreuve, ces classements seront diffusés sur les sites Internets : cd14.athle.com, lbna.athle.com et normandicourseapied.com
Ils seront affichés sur le terrain, lors de l'épreuve suivante.